



039/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 04 juin 2020

Date d'affichage : 04 juin 2020

Objet : Evolution de la politique tarifaire des prestations municipales, règlement du Taux de Participation Individualisé et du nouveau règlement intérieur des accueils de loisirs à compter de l'année scolaire 2020-2021

Mairie de Longpont-sur-Orge

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an DEUX MILLE VINGT, le dix juin à vingt heures trente.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en la mairie en séance publique sous la présidence de M. Alain LAMOUR, Maire.

Conseillers présents :

M.	Alain	LAMOUR,	Maire
M.	Patrick	PHILIPPE,	2e Maire-adjoint
Mme	Charlène	BADINA,	3e Maire-adjointe
M.	Guy	BIZET,	4e Maire-adjoint
Mme	Silvia	THIEBAULT,	5e Maire-adjointe
M.	Alexandre	FACCHIN,	6e Maire-adjoint
Mme	Julie	CANAL,	7e Maire-adjointe
M.	Hervé	FORCONI,	8e Maire-adjoint
Mme	Michelle	AVENEAU,	Conseillère municipale
Mme	Marie-Céline	WIBAULT,	Conseillère municipale
Mme	Christine	ANTONI,	Conseillère municipale
M.	Pino	LEOTTA,	Conseiller municipal
M.	Nicolas	GARRESSUS,	Conseiller municipal
M.	Stephan	BONNAMY,	Conseiller municipal
Mme	Dominique	MORIN,	Conseillère municipale
Mme	Florence	GRULOIS,	Conseillère municipale
M.	Bruno	LUIGGI,	Conseiller municipal
M.	Jean-Luc	REQUIER,	Conseiller municipal
Mme	Corinne	GAZAGNOL,	Conseillère municipale
Mme	Elisabeth	LOPES,	Conseillère municipale
Mme	Caroline	LAFAYE,	Conseillère municipale
M.	Matthieu	CABELLO,	Conseiller municipal
Mme	Emilie	GASPAR,	Conseillère municipale
M.	Romain	TOUZELIN,	Conseiller municipal
Mme	Christelle	POULIQUEN,	Conseillère municipale
M.	Claude	COLLIN,	Conseiller municipal
Mme	Mireille	BELLEGARDE,	Conseillère municipale

Conseillers absents excusés :

Mme Martine THOMPSON-LAHOUCADE, 1ere Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Dominique MORIN

M. Pierre VIBET, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Hervé FORCONI

Secrétaire de séance :

M. Romain TOUZELIN

Objet : Evolution de la politique tarifaire des prestations municipales, règlement du Taux de Participation Individualisé et du nouveau règlement intérieur des accueils de loisirs à compter de l'année scolaire 2020-2021

Le Conseil municipal,

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

CONSIDERANT le souhait de la commune de Longpont-sur-Orge de faire évoluer sa politique tarifaire pour répondre aux objectifs suivants :

- Permettre l'accessibilité des services publics essentiels à l'ensemble de la population,
- Simplifier le calcul du quotient familial pour les familles et les services tout en répondant aux objectifs politiques d'équité sociale entre les usagers ;
- Harmoniser les niveaux de participation des usagers sur les prestations proposées pour simplifier la lecture de la grille tarifaire ;
- Supprimer les tranches et les effets de seuil ;
- Supprimer la tarification au forfait et instaurer un principe de réservation à l'unité pour les activités périscolaires.

CONSIDERANT le projet de règlement de fonctionnement du taux de participation individualisée en annexe qui précise que :

- Le taux de participation individualisé (TPI) des familles remplace le quotient familial (QF)
- Les tarifs de chaque famille sont définis par la formule : Tarif = tarif plein de l'activité x TPI
- Le taux de participation dépend des ressources mobilisables par part du foyer (RMPP)
- Les ressources mobilisables par part sont calculées sur la base du revenu fiscal de références et du nombre d'enfant à charge. Le calcul intègre les minimas sociaux, la prime d'activité et la déduction d'un reste pour vivre forfaitaire.
- Les différents paramètres de calcul et les tarifs pleins doivent être définis par délibération.

CONSIDERANT le projet de règlement intérieur des accueils sur les temps périscolaires en annexe qui fixe les modalités de réservation et la majoration ;

CONSIDERANT que sur la pause méridienne, les élèves présentant des allergies alimentaires avec un protocole d'accueil individualisé (PAI) sont contraints d'amener leurs repas et que la pause méridienne doit donc être facturée à 70% de la pause méridienne classique ;

CONSIDERANT que les familles ne résidant pas sur le territoire de la commune ne contribuent pas fiscalement aux financements des services et qu'elles doivent donc payer un tarif supérieur aux familles résidentes ;

CONSIDERANT le souhait de maintenir la gratuité de la restauration scolaire pour les stagiaires collégiens, lycéens ou étudiants, les apprentis et les agents en Contrat aidé

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer la participation de la restauration du personnel communal, des élus et des adultes extérieurs.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

PRECISE que le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place lorsque la scolarité d'un élève, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies) nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence). Cette démarche doit être engagée par la famille auprès du médecin scolaire en lien avec la direction de l'école ;

FIXE à compter du 1^{er} septembre 2020 les paramètres relatifs au calcul du TPI comme suit :

- Forfait ressources de base = 551 €
- Forfait reste pour vivre garanti = 210 €
- RMPP plancher = 154 €
- RMPP intermédiaire = 1 100 €
- RMPP plafond = 2000 €

FIXE comme suit les tarifs pour les prestations soumises à l'application du TPI et ce à compter du 1^{er} septembre 2020 :

Tarifs 2020-2021	Tarif plein	Tarif minimum (Tpi =6,2%)	Tarif maximum (Tpi =50,0%)
Activités péri et extrascolaire - à la séance réservée			
Pause méridienne (repas et encadrement)	13,00 €	0,81 €	6,50 €
Pause méridienne Protocole d'accueil individualisé	9,10 €	0,56 €	4,55 €
Accueil du matin	4,00 €	0,25 €	2,00 €
Accueil du soir et étude (16h30-18h00)	5,00 €	0,31 €	2,50 €
Complément du soir 18h00-18h50	2,00 €	0,12 €	1,00 €
Journée d'ALSH hors repas	26,00 €	1,61 €	13,00 €
Demi-journée d'ALSH hors repas	13,00 €	0,81 €	6,50 €
Conservatoire - par trimestre			
Cursus d'apprentissage			
Cycle 1 - 2 - 3	460,00 €	28,52 €	230,00 €
Hors cursus			
Eveil artistique	171,00 €	10,60 €	85,50 €
Parcours instrumental	288,00 €	17,86 €	144,00 €
Cours instrumental 20 min	240,00 €	14,88 €	120,00 €
Cours instrumental 30 min	341,00 €	21,14 €	170,50 €
Cours instrumental 45 min	518,00 €	32,12 €	259,00 €
Ensemble vocaux et rock instrumentaux	87,00 €	5,39 €	43,50 €
Formation musicale et atelier d'écriture	220,00 €	13,64 €	110,00 €

DECIDE :

- De majorer de 20% les présences non prévues par rapport au tarif normalement applicable ;
- Que le taux de participation des familles ne résidant pas sur le territoire communal est fixé à 100% du tarif plein de la prestation.
- De la gratuité de la restauration aux stagiaires collégiens, lycéens ou étudiants, apprentis et les agents en Contrat Emploi aidé.

- Que la participation de la restauration du personnel communal, des élus et des adultes extérieurs, sera comme suit à partir du 1er septembre 2020 de 3,34 € pour le personnel communal et de 5,77 € pour les élus et les adultes extérieurs.

ADOpte le règlement de fonctionnement du taux de participation individualisée tel qu'annexé ;

ADOpte le règlement intérieur des accueils sur les temps périscolaires tel qu'annexé ;

DIT que les recettes en résultant seront créditées sur le budget communal.

Fait et délibéré, le Mercredi 10 juin 2020

Extrait conforme à l'original,

Au registre sont les signatures,



Le Maire,

Alain LAMOUR

Adopté par (29 voix)

29 POUR : M. Alain LAMOUR, Mme Martine THOMPSON-LAHOURECADE, M. Patrick PHILIPPE, Mme Charlène BADINA, M. Guy BIZET, Mme Silvia THIEBAULT, M. Alexandre FACCHIN, Mme Julie CANAL, M. Hervé FORCONI, Mme Michelle AVENEAU, Mme Marie-Céline WIBAULT, Mme Christine ANTONI, M. Pino LEOTTA, M. Nicolas GARRESSUS, M. Stephan BONNAMY, Mme Dominique MORIN, M. Pierre VIBET, Mme Florence GRULLOIS, M. Bruno LUIGGI, M. Jean-Luc REQUIER, Mme Corinne GAZAGNOL, Mme Elisabeth LOPES, Mme Caroline LAFAYE, M. Matthieu CABELLO, Mme Emilie GASPARD, M. Romain TOUZELIN, Mme Christelle POULIQUEN, M. Claude COLLIN, Mme Mireille BELLEGARDE

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :